

## PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 13 août 2015

Aux utilisateurs des tests PAP pour le dépistage du cancer du col utérin

**Objet : Disponibilité du test de détection de VPH oncogènes pour le triage des cytologies ASC-US (*altérations cellulaires de signification indéterminée*)**

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous désirons vous informer que le test de dépistage en laboratoire du papillomavirus humain à haut risque (VPH HR) est désormais disponible gratuitement dans l'ensemble du réseau. La détection du VPH HR ne remplace pas la cytologie, qui demeure le seul test de dépistage actuellement recommandé au Québec.

Le test VPH HR pourra être prescrit aux patientes répondant aux critères d'admissibilité mentionnés dans l'encadré ci-dessous.

### **LE TEST VPH HR EST INDIQUÉ POUR<sup>1</sup> :**

- **Les patientes de 30 ans et plus avec une cytologie démontrant des ASC-US**
- Les patientes avec ASC-US dont la colposcopie est normale
  - Selon la recommandation du médecin colposcopiste, le test VPH HR peut être répété après 12 mois
- Les patientes traitées pour une néoplasie intraépithéliale cervicale de haut grade (NIC2,3)
  - Selon la décision du médecin colposcopiste, le test VPH HR peut être utilisé pour guider le suivi de la patiente

... 2

**À NOTER QUE LE TEST VPH HR N'EST PAS INDIQUÉ POUR<sup>1</sup> :**

- **les femmes âgées de moins de 30 ans;**
- l'exploration diagnostique d'autres anomalies cytologiques : cytologie de type ASC-H (cellules pavimenteuses atypiques pour lesquelles il n'est pas possible d'exclure une lésion intraépithéliale de grade élevé), avec atypie glandulaire ou suggestive de lésions intraépithéliales de bas grade ou de grade élevé
  - **Ces patientes devraient être dirigées directement en colposcopie;**
- la prise de décision sur la vaccination contre les VPH;
- le diagnostic des condylomes génitaux;
- le dépistage des infections transmissibles sexuellement;
- le suivi des femmes enceintes;
- l'évaluation de sévices sexuels.

Le professionnel ayant réalisé la cytologie pourra effectuer lui-même le prélèvement pour le diagnostic en laboratoire du VPH HR ou orienter la patiente au centre de prélèvement de cytologie de son CSSS (si disponible).

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter les documents présents en pièces jointes, soit :

- lettre de Dre Céline Bouchard, présidente du comité national de dépistage du cancer du col utérin;
- algorithme décisionnel : résultat de cytologie;
- aide-mémoire : sommaire des recommandations sur le dépistage du cancer du col utérin par le test cytologique;
- formulaire de demande d'analyse « détection du VPH HR »;
- instructions pour le prélèvement d'échantillon cervical à l'aide de la spatule et de la brosse endocervicale et instructions pour le prélèvement d'échantillon cervical à l'aide de la brosse Rovers<sup>®</sup> Cervex-Brush<sup>®</sup> :
  - Les deux méthodes de prélèvement (spatule et brosse endocervicale vs brosse Rovers) sont équivalentes.
  - La brosse Rovers<sup>®</sup> Cervex-Brush<sup>®</sup> ne doit pas être utilisée chez la femme enceinte.

... 3

<sup>1</sup> INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Lignes directrices sur le dépistage du cancer du col utérin au Québec*, Québec, 2011, 40 p.

Vous pouvez vous procurer les milieux de collecte de cellules auprès de votre établissement selon les procédures habituelles. Les échantillons peuvent être retournés au laboratoire de votre établissement selon la même procédure que les cytologies. L'analyse de ce test, pour notre région, sera réalisée au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

Veillez noter que les éléments suivants doivent être **obligatoirement** inclus dans l'envoi :

- le formulaire de demande d'analyse dûment complété;
- la copie du rapport cytologique démontrant des altérations cellulaires de signification indéterminée (ASC-US);
- le spécimen dans le milieu de prélèvement cellulaire cobas<sup>®</sup> PCR (avec double identification).

Pour toute question relative à cette analyse, nous vous invitons à contacter la personne suivante :

**CHUM**

Madame Dominique Leclerc

Coordonnatrice technique

Tél. : 514 890-8000, poste 36209

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Directrice,



Isabelle Goupil-Sormany, M.D.

Directrice de santé publique et responsabilité populationnelle

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux

De la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec | Centre administratif

550, rue Bonaventure, Trois-Rivières (Québec) G9A 2B5

Téléphone : 819 693-3938 | Télécopieur : 819 373-1627

[Isabelle.goupil-sormany@ssss.gouv.qc.ca](mailto:Isabelle.goupil-sormany@ssss.gouv.qc.ca)

[www.ciussmcq.ca](http://www.ciussmcq.ca)

p. j.